

8.5 Annexe n°5 : Procès verbal de synthèse

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

*Demandes d'autorisation sollicitées par
la société SIGMA Cergy-Pontoise au titre
des Installations Classées pour la
Protection de l'Environnement (ICPE)*

ENQUETE
PUBLIQUE
du 6/03 au
5/04/2023

Enquête prescrite par l'arrêté préfectoral
n° IC-23-003 du 20 janvier 2023

A L'ATTENTION DE MONSIEUR CHRISTOPHE BRONCARD
DIRECTEUR GENERAL IMMOBILIER LOGISTIQUE (DIL - DENTRESSANGLE)

SOMMAIRE

| | | |
|----------|---|----------|
| 1 | OBJET DU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE (PV) | 3 |
| 2 | DEROULEMENT DE L'ENQUETE | 3 |
| 2.1 | REGISTRES PAPIER | 3 |
| 2.2 | REGISTRE DEMATERIALISE | 3 |
| 2.3 | PERMANENCES TENUES | 4 |
| 2.4 | CLOTURE DE L'ENQUETE | 4 |
| 3 | AVIS DES COMMUNES CONCERNEES | 4 |
| 4 | OBSERVATIONS RECUEILLIES, ANALYSE, QUESTIONS | 4 |
| 4.1 | OBSERVATIONS DU PUBLIC | 4 |
| 4.2 | QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR | 4 |

Claude ANDRY - Commissaire enquêteur

2

1 OBJET DU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE (PV)

L'objet du présent PV est de communiquer au porteur du projet la synthèse de l'ensemble des contributions recueillies au cours de l'enquête pour qu'il ait une connaissance aussi complète que possible des préoccupations et des suggestions du public qui s'est exprimé.

Le porteur du projet pourra transmettre au commissaire enquêteur, dans les 15 jours suivant la réception du présent PV, son mémoire en réponse aux observations et questions formulées par le public et le commissaire enquêteur.

2 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête s'est tenue conformément à l'arrêté préfectoral n°IC-023-003 du 20 janvier 2023 portant sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société SIGMA Cergy Pontoise en vue de construire et d'exploiter un parc industriel et logistique sur les communes d'Eragny-sur-Oise et Saint-Ouen-l'Aumône.

Il n'y a eu aucun problème d'organisation au cours des 7 permanences tenues au centre technique municipal d'Eragny-sur-Oise (8 – 14 et 31 mars 2023) et en mairie de Saint-Ouen-l'Aumône (7 – 16 – 25 mars et 5 avril 2023).

Il n'a pas été nécessaire de prolonger l'enquête.

2.1 Registres papier

Le dossier d'enquête publique unique a été mis à la disposition du public, en version papier avec son registre, aux heures d'ouverture des 7 mairies indiquées à l'article 1 de l'arrêté préfectoral, pendant toute la durée de l'enquête soit du lundi 6 mars 2023 au mercredi 5 avril 2023 inclus dans les mairies de :

Cergy, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny-sur-Oise, Herblay-sur-seine, Pierrelaye, Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône

Participation du public : il n'y a eu aucune contribution du public sur les registres papier reçus.

A la date de rédaction de ce procès-verbal de synthèse je n'ai reçu que 6 registres papier (Il me manque le registre de Cergy).

2.2 Registre dématérialisé

Pour une meilleure information/participation du public, un registre dématérialisé avait été mis en place sur une plateforme numérique. Elle permettait au public de déposer, en continu pendant toute la durée de l'enquête, des contributions et de prendre connaissance en permanence des contributions déposées.

Il n'y a eu 10 contributions du public sur le registre dématérialisé.

Le site a été visité 2 217 fois. Il y a eu 1 726 téléchargements réalisés. Les dossiers les plus consultés sont les suivants :

- *Avis d'enquête publique* : 60 téléchargements
- *Etude des dangers - § 3.1 Liquides inflammables + historiques 1992/2013* : 48 téléchargements
- *Arrêté d'enquête publique* : 48 téléchargements
- *Etude des dangers (EDD) SIGMA- § 10.1*: 37 téléchargements
- *Annexes de l'Etude d'impact - § 7.0* : 36 téléchargements

A noter que le document « Etude du trafic – Phase diagnostique + Analyse prospective » n'a été téléchargé que 14 fois alors que c'est le principal thème soulevé dans les contributions reçues. Soit moins de fois que le mémoire en réponse du pétitionnaire au SDIS (18).

Le mémoire en réponse à l'avis de l'ARS a été consulté 25 fois. Celui à l'avis de la MRAe, 19 fois.

Claude ANDRY - Commissaire enquêteur

3

2.3 Permanences tenues

Neuf (9) personnes se sont déplacées pour venir prendre connaissance du dossier et questionner le commissaire enquêteur.

Toutes aux permanences tenues à Eragny-sur-Oise : 5 personnes le 8 mars et 4 personnes le 31 mars.

2.4 Clôture de l'enquête

Les registres papier ont été clos le mercredi 5 avril 2023 aux heures de fermeture des mairies.

Le registre dématérialisé a été clos le mercredi 5 avril à minuit.

3 AVIS DES COMMUNES CONCERNEES

Outre la commune d'Eragny-sur-Oise, siège de l'enquête, six (6) autres communes situées dans le rayon de 3 km devait donner un avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique (article 6 de l'arrêté préfectoral) soit le 20 avril 2023.

A la date de rédaction du procès-verbal de synthèse seule la commune de Pontoise a fait part de ses commentaires et exprimer un avis. Le conseil municipal de Pontoise donne un avis défavorable en raison des risques qui peuvent engendrer des effets sur l'environnement.

4 OBSERVATIONS RECUEILLIES, ANALYSE, QUESTIONS

Le public a très peu participé.

Les seules observations ou notifications reçues l'ont été lors de deux permanences tenues à Eragny-sur-Oise et sur le registre dématérialisé.

4.1 Observations du public

L'analyse des 10 notifications reçues sur le registre dématérialisé et lors des permanences (8 personnes) m'ont conduit à définir 9 thèmes de remarques/observations.

- Thème T1 : Remise en cause de l'étude du trafic menée par CDVIA (à l'entrée du site et sur les axes routiers principaux et secondaires du secteur)
- Thème T2 : Interaction du projet avec les autres implantations logistiques locales sur la vie des riverains
- Thème T3 : Circulation douce à proximité du site (pistes cyclables)
- Thème T4 : Nuisances créées par le projet (qualité de l'air, trafic routier et bruit)
- Thème T5 : Non prise en compte de l'urbanisation à venir du quartier Liesse II
- Thème T6 : Garantie du respect des natures et quantités de produits stockées - Dangerosité
- Thème T7 : Aménagements du parc logistique (bâtiments et espaces verts)
- Thème T8 : Mode de fonctionnement du parc logistique SIGMA (nombre de personnes sur le site et horaires)
- Thème T9 : Suggestion de création une nouvelle bretelle de sortie sur l'A15 au nord du site

Une remarque importante, notée par la MRAe (en page 13 du mémoire en réponse) et par deux personnes ne m'a pas paru devoir être retenue comme thème. Mais je pose une question n°Q16 sur le sujet évoqué (pourquoi le projet ne prévoit il pas le raccordement à l'infrastructure ferroviaire ?).

En analysant les notifications reçues sur le registre dématérialisé et celles reçues lors des permanences, il s'avère que le thème T1 est abordé par près de 90% des personnes qui se sont exprimées.

Les thèmes T2, T4 et T8 sont abordés par près de 30% des personnes.

Nota : pour le thème T8, les personnes qui se sont exprimées remettent en cause le nombre de personnes employées sur le site même et les nuisances créées par l'augmentation du trafic PL

4.2 Questions du commissaire enquêteur

- Q1 Parking des VL du personnel

Claude ANDRY - Commissaire enquêteur

4

Nota : pour le thème T8, les personnes qui se sont exprimées remettent en cause le nombre de personnes employées sur le site même et les nuisances créées par l'augmentation du trafic PL

4.2 Questions du commissaire enquêteur

▪ Q1 Parking des VL du personnel

Est-il prévu des bornes de recharge rapides pour les véhicules électriques ? Si oui, à quels endroits ?

▪ Q2 Economie d'électricité

Est-il prévu des luminaires LED sur les voies piétonnes, avec détecteur de présence ?

▪ Q3 Gestion des déchets-palettes

Etes-vous certain de pouvoir imposer aux différents locataires l'utilisation de palettes consignées pour éviter d'avoir un nombre important de palettes à évacuer vers des centres adaptés ? C'est une gestion très compliquée.

▪ Q4 Organisation de l'activité de stockage

Pouvez-vous décrire, succinctement, les 4 phases de cette activité : réception/contrôle au poste de garde – déchargement/stockage – préparation des commandes – chargement ?

▪ Q5 Caractéristique du mode de chauffage retenu

Les informations concernant le mode de chauffage qui sera retenu sont incomplètes car il n'est pas possible de le connaître à ce jour. De plus, j'ai interrogé CENERGY qui m'a répondu ne pas être informé de votre projet : ils n'ont pas reçu de demande de raccordement de votre part.

Le réseau CENERGY aura-t-il les capacités de répondre aux besoins ?

Quant à la possibilité d'utiliser la géothermie, des études ont-elles été menées sur le secteur pour savoir si c'est possible ?

▪ Q6 Quel est le montant d'investissement global de l'opération SIGMA Cergy-Pontoise ?

Quelle est (en %) la part dans cet investissement des dépenses liées à l'environnement : gestion des eaux, nuisances sonores, régulation du trafic au carrefour d'entrée, parc paysager, cellules photovoltaïques, éclairage

▪ Q7 Trafic à l'entrée du site (étude CDViA)

Le comptage du trafic sur les avenues du Gros Chêne et des Bellevues a été effectué entre le 10 et le 16 décembre 2021. A cette date, le centre logistique RENAULT était-il encore opérationnel ?

Le flux généré par le projet SIGMA a été estimé à 165 PL/jour (hors station de carburant EMR).

Les recommandations de CDViA pour le carrefour d'accès au site tiennent-elles compte de la réalité ?

L'option « carrefour à feux » est-elle validée par la CACP ? Quelle solution envisagée vous avec le gestionnaire des voies publiques pour fluidifier la circulation sur l'avenue du Gros Chêne ?

Il apparaît au public, comme à moi, que le carrefour d'accès, tel qu'il existe aujourd'hui, sera cause de risques d'accidents et d'un fort ralentissement du trafic routier aux heures de pointe puisque rien que sur les sites SIGMA et DAFRAN il y aura plu de 2 000 employés avec pour une majorité d'entre eux les mêmes horaires. Votre avis sur la question ?

Les communes de la communauté d'agglomération ayant délégué la gestion de la voirie à la CACP elles n'ont pas pu répondre à ma question tout en ayant conscience que cet aspect du projet est problématique même s'il ne dépend pas du MO directement. Avez-vous pris des contacts avec la CACP à ce sujet ?

J'ai rencontré M. Leclercy (CACP) à ce sujet le 10 mars. Il s'interroge sur la fluidité du trafic avenue du Gros Chêne mais n'a pas donné d'avis écrit sur le projet.

Monsieur Secq (service urbanisme d'Eragny) m'a dit être dubitatif sur la validité de l'étude de CDViA : il ne trouve pas cohérents les chiffres indiqués dans l'étude concernant votre projet avec des chiffres donnés par CDViA dans une autre étude plus récente. Votre avis ?

Les services de l'urbanisme des deux communes s'interrogent à ce sujet.

Monsieur Gouiffes (B27) a répondu en grande partie sur ces points dans un courriel du 22 mars, mais il est souhaitable que ses éléments de réponse soient repris dans votre mémoire en réponse qui sera annexé à mon rapport.

▪ Q8 Observations faites par le SDIS 95

Confirmez-vous que **tous** les avis du SDIS sont intégrés au projet ? Le mémoire en réponse au SDIS joint au dossier n'étant pas daté précisément (il est indiqué « révision de septembre 2022 »), il est important de savoir s'il tient compte des recommandations complémentaires émises le 2 décembre 2022 par le SDIS.

Si oui, quelles sont les réponses données ?

Si non, quelles sont les justifications en cas d'avis défavorable de votre part ?

▪ Q9 Option « artisanale » du bâtiment CEM1

La fonction artisanale mentionnée dans différentes pièces du dossier doit disparaître et ne pas être proposée aux futurs locataires du bâtiment car la notion d'artisan est proscrite par le règlement du PLU de Saint-Ouen-l'Aumône.

Quelle est votre position / engagement à ce sujet ?

▪ Q10 Stationnement des PL en dehors des heures d'ouvertures du site

Qu'est-il prévu pour faciliter le stationnement des PL qui arriveraient avant l'ouverture du site (nuit et week end) ? Les riverains d'Eragny-sur-Oise qui se sont exprimés sont très opposés au fait que les PL stationnent sur les avenues qui mènent à l'avenue du Gros Chêne.

Y aura-t-il un poste de gardiennage 24/24 h ? Auquel cas les PL pourront-ils rentrer à l'intérieur du parc logistique ? Un parking PL situé entre le poste de garde et l'avenue du Gros Chêne pourrait être envisagé ; votre avis ?

Cette question a été soulevée plusieurs fois, en particulier par l'Association « Les Amis du Village d'Eragny » qui gardent un mauvais souvenir de l'époque RENAULT avec des camions arrivant d'Europe de l'Est et ne sachant pas où stationner.

▪ Q11 Contrôle des tonnages stockés dans les différentes cellules

Comment le gestionnaire du site agréé par les services de l'état (DIL) pourra-t-il contrôler en permanence que le total des stocks maxi des différents produits ne dépassera pas les capacités autorisées pour chaque rubrique ?

J'imagine que plusieurs locataires pourront être amenés à stocker des produits de la même rubrique dans différentes cellules. Par exemple rubriques n° 4331-2 et 1436-2 (2 fois 500 t maxi) dans les cellules n° 3-4-9 et 10 du bâtiment LOG.

Comment procédez-vous dans les autres parc, logistiques ?

▪ Q12 Projet EnR

Bien que le projet de station EnR ne fasse pas partie de l'objet de la présente enquête, afin de m'éclairer sur ce projet, pourriez-vous m'indiquer le flux de véhicules attendus (de tout type) sur la station distributive d'énergie renouvelable.

Comment envisagez-vous l'accès sans perturber le trafic de l'avenue du Gros Chêne ?

Claude ANDRY - Commissaire enquêteur

6

Quels seront les types de carburants renouvelables distribués ?

La station sera-t-elle réservée aux seuls usagers/clients du site SIGMA ? Ouverte 24/24 h et 7/7 jours ?

▪ Q13 Rubriques des produits stockés (ICPE)

Je note que le tableau des rubriques mentionné en pages 1 et 2 de l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête (n°IC-23-003) ne comporte que 4 rubriques.

Pages 22 à 25 du document PC4 « Notice de présentation du projet », le tableau des rubriques ICPE auxquelles sera soumis le projet du bâtiment LOG comprend 22 rubriques.

Pouvez-vous m'expliquer cette différence ? Je pense comprendre que le tableau préfectoral ne reprend que les rubriques soumises à autorisation ou enregistrement.

Comment seront contrôlées les natures et quantités stockées (toutes natures mais plus particulièrement celles soumises à autorisation ou enregistrement) puisque SIGMA ne sera pas utilisateur direct des cellules de stockage ?

▪ Q14 Risque d'explosion ou incendie dans les locaux de charge

Les dangers liés au dégagement d'hydrogène lors du chargement des batteries sont loin d'être négligeables. L'étude des dangers n'en parle pas.

Pouvez-vous me dire quelles seront les mesures prises pour limiter ce risque (type et nombre de système de détection d'hydrogène / local, type de ventilation des chaque local, mode d'aération des locaux de charge etc...).

Comment sera organisé le partage de retour d'expérience avec le personnel des différentes cellules (différents locataires) en cas d'incident (grave ou pas) ?

▪ Q15 Avis des conseils municipaux (CM) des communes concernées par l'enquête

Le conseil municipal de Pontoise a pris en compte les recommandations de la MRAe qu'il partage. Considérant ces recommandations, le CM de Pontoise considère que les risques susceptibles d'être induits par l'activité du parc logistique impacteront le territoire de la commune même si des mesures seront prises pour réduire les effets de ces risques sur l'environnement. De ce fait, le CM de Pontoise donne un avis défavorable à votre projet.

Que répondez-vous à cet avis ?

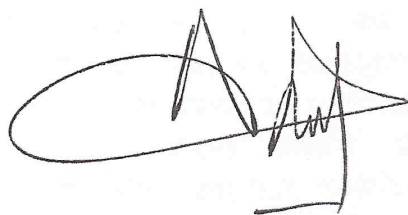
▪ Q16 raccordement au réseau ferroviaire

Pouvez-vous développer un peu plus la réponse que vous avez faite à la MRAe ?

▪ Q17 risque d'incendie/explosion dans les postes de charge des batteries

Ce risque est peu analysé dans l'étude des dangers. Quelle est votre expérience et quels sont les incendies recensés dans vos autres entrepôts ?

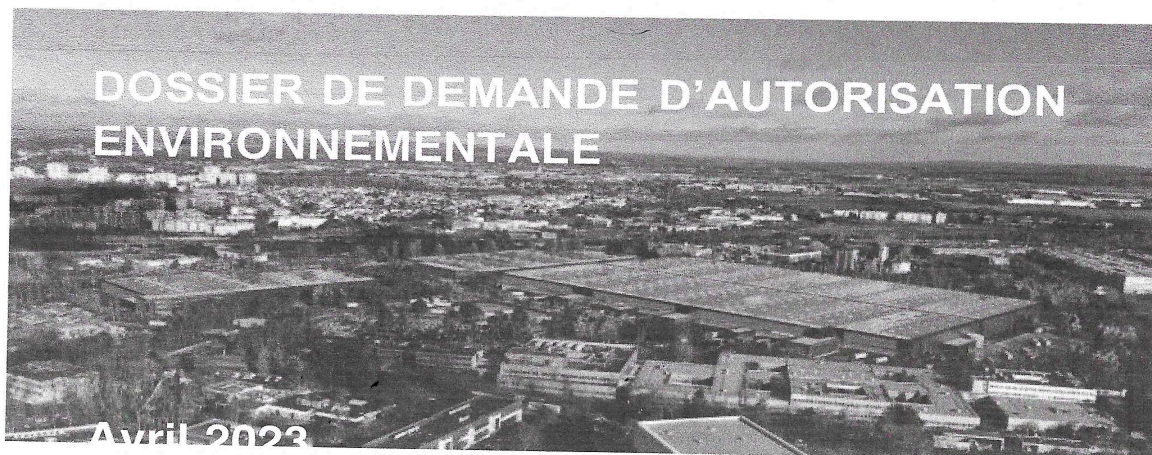
Soisy-sous-Montmorency le 13 avril 2023



Claude ANDRY, commissaire enquêteur

8.6 Annexe n°6 : Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

Ne sont mises en annexe que les pages 1 à 23 (voir § 7.2 du rapport)



SIGMA CERGY-PONTOISE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT LOGISTIQUE ET DE DEUX BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

PAE des Bellevues
95610 ÉRAGNY-SUR-OISE
95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Mémoire en réponse – Enquête publique



19 Bis avenue Léon Gambetta
92120 Montrouge

T+33 1 46 94 80 64

www.b27.fr
contact@b27.fr



MEMOIRE EN REPOSE ENQUETE PUBLIQUE
SIGMA CERGY-PONTOISE
Éragny-sur-Oise & Saint-Ouen-l'Aumône

1. Introduction

Dans le cadre de la demande d'autorisation sollicitée par la société SIGMA CERGY-PONTOISE au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et à l'issue de l'instruction du projet par l'inspection des installations classées, la demande d'autorisation a été mise à l'enquête publique pendant un mois, du 06/03/2023 au 05/04/2023.

L'enquête s'est tenue conformément à l'arrêté préfectoral n°01C-023-003 du 20 janvier 2023 portant sur les demandes d'autorisation environnementale et de Permis de Construire présentées par la société SIGMA CERGY-PONTOISE en vue de la construction et de l'exploitation d'un Parc industriel mais aussi logistique sur les communes d'Éragny-sur-Oise et de Saint-Ouen-l'Aumône.

Selon le Procès-Verbal du Commissaire Enquêteur reçu le 14 avril 2023, il n'y a eu aucun problème d'organisation au cours des sept permanences tenues au centre technique municipal d'Éragny-sur-Oise (8, 14 et 31 mars 2023) ainsi qu'en Mairie de Saint-Ouen-l'Aumône (7, 16, 25 mars et 5 avril 2023). Il n'a donc pas été nécessaire de prolonger l'enquête.

Concernant les avis émis lors de cette enquête publique, il est à noter qu'aucune contribution du public n'a été observée sur les registres en version papier et que 10 contributions du public ont été émises sur le registre dématérialisé. Ces observations ont été divisées en 9 thématiques différentes et sont disponibles en annexe n°1 de ce présent mémoire en réponse. Dans le cadre du Procès-Verbal d'enquête publique, plusieurs questions ont également été posées par le Commissaire Enquêteur. Enfin, il était possible pour les 7 communes situées dans le périmètre de l'enquête publique de donner un avis sur le projet, ces avis sont disponibles en annexe n°2 du présent mémoire en réponse.

Ce mémoire en réponse a pour objectif de répondre aux différentes interrogations émises par le public, par le Commissaire Enquêteur et par les différents Conseils Municipaux.

2. Réponse du pétitionnaire aux différents avis du public

Le Commissaire Enquêteur a défini 9 thèmes de remarques/observations différents :

Thème T1 : Remise en cause de l'étude du trafic menée par CDViA (à l'entrée du site et sur les axes routiers principaux et secondaires du secteur)

Réponse SIGMA-CERGY-PONTOISE :

Les différents avis émis par le public mettent en doute la pertinence de l'étude de trafic réalisée au mois de décembre 2021. Le pétitionnaire tient à rappeler qu'au moment de l'étude (décembre 2021), Renault était encore en pleine activité sur le site d'Éragny. Le transfert de ses activités a démarré à compter du printemps 2022 (arrêt progressif des réceptions) pour s'achever totalement le 31/12/2022, date de libération totale du site. Les simulations effectuées tiennent donc bien compte d'une activité existante comparable avec celle du projet. Aux heures de pointe, le projet porté par SIGMA CERGY-PONTOISE générera sur la circulation générale les mêmes flux que ceux engendrés par l'activité logistique historique de distribution de pièces détachées neuves de Renault DLPA sur le site d'Éragny. Il est important de rappeler que le site historique de Renault était uniquement à destination logistique et non industrielle. Les activités du projet sont donc homogènes avec celles de l'ancien site Renault. Les écarts de trafic seront minimes par rapport à l'état actuel (cf. étude de trafic détaillée p. 27, annexe n°3 de l'étude d'impact). De plus, le site logistique de Renault est désormais



MEMOIRE EN REponse ENQUETE PUBLIQUE
SIGMA CERGY-PONTOISE
Éragny-sur-Oise & Saint-Ouen-l'Aumône

localisé sur la commune de Puiseux-Pontoise (95650), à plus de 9 km du site d'Éragny. Le trafic de Renault ne s'additionnera donc pas localement à celui de SIGMA CERGY-PONTOISE.

Par ailleurs, plusieurs observations affirment que la présence de la station de distribution d'énergies alternatives (gaz et hydrogène) augmentera le trafic routier prévu dans le PA des Bellevues. Le pétitionnaire tient à rappeler qu'il n'y aura pas de bornes de recharge des véhicules électriques ouvertes au public ou aux professionnels prévues dans le cadre de ce projet. En effet, une station de distribution d'énergies alternatives (gaz et hydrogène) est à l'étude mais elle ne fait pas l'objet de la présente enquête publique. Elle sera exclusivement orientée vers les véhicules de transport des utilisateurs du site ainsi que ceux des acteurs économiques du PA des Bellevues. De plus, son trafic a d'ores et déjà été pris en compte dans l'étude de trafic (50 poids-lourds émis/reçus/jour). Ce trafic sera issu principalement de la captation des véhicules circulant sur l'avenue du Gros Chêne.

Thème T2 : Interaction du projet avec les autres implantations logistiques locales sur la vie des riverains

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :

La société CDVIA a été missionnée pour analyser le trafic existant autour du site tout en prenant en compte les implantations logistiques aux alentours. Cette étude a permis également de modéliser le trafic attendu avec la mise en place du projet. Datant de décembre 2021, soit avant la cessation de l'activité de Renault, elle conclut que « Au regard de la spécificité du site, on retiendra que le fonctionnement en 2-8 amènera à une génération de trafic décalée par rapport aux heures de pointe du matin et du soir. Par conséquent, l'impact du projet en termes de trafic routier sur ces périodes dimensionnantes restera très faible. De plus, la zone du projet génère actuellement des flux en lien avec l'activité de Renault. Ces flux ont donc été intégrés dans les comptages réalisés sur le terrain, ce qui permet de décrire l'état actuel. Aux heures de pointe de la circulation générale, le projet va générer les mêmes flux que ceux du site Renault actuellement. Les écarts de trafic seront donc minimes par rapport à l'état actuel. ».

Thème T3 : Circulation douce à proximité du site (pistes cyclables)

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :

Le projet est bien desservi par les transports en commun, en effet, la proximité du site avec deux gares de RER permettra aux futurs employés de bénéficier d'alternatives à la voiture individuelle. Les gares les plus proches sont celles de Saint-Ouen-l'Aumône Liesse et de Saint-Ouen-l'Aumône Quartier de l'Eglise. Celles-ci sont situées à environ 1,5 km du projet. On y retrouve respectivement les lignes C, H et J.

À noter que l'emplacement stratégique du projet au cœur de l'agglomération de Cergy-Pontoise permettra également, dans une certaine mesure, l'accès aux gares suivantes :

- Gare d'Éragny (ligne J) ;
- Gare de Cergy (lignes A et L) ;
- Gare de Neuville (lignes A et L) ;
- Gare de Saint-Ouen-l'Aumône (lignes C et H).

Les 3 lignes de bus situées à proximité immédiate du site permettront d'accéder aux gares de RER et de Transilien. Ces gares seront également facilement accessibles grâce à des pistes cyclables déjà implémentées sur l'agglomération de Cergy-Pontoise.